

COMMUNIQUE DE PRESSE

9,8 M€ investis pour l'eau en Bourgogne-Franche-Comté au 1^{er} trimestre 2016

La Bourgogne- Franche-Comté reçoit 9,8 M€ d'aides de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse pour 109 opérations.

Plus de 60% des aides vont à la **réduction des rejets de pollution domestique**, dont la moitié pour la réhabilitation de dispositifs d'assainissement non collectif. **31%** des aides sont consacrés à la **restauration des milieux**, essentiellement pour rétablir la circulation des poissons et des sédiments et restaurer les zones humides.

Au total, sur les bassins Rhône Méditerranée et Corse, les décisions d'attribution des aides de l'agence de l'eau, pour le 1^{er} trimestre 2016, totalisent un montant de **63,7 millions d'euros** pour financer 506 projets pour l'eau.

Parmi les opérations aidées, 3 projets remarquables :

1. Pour réduire les rejets de pollution domestique

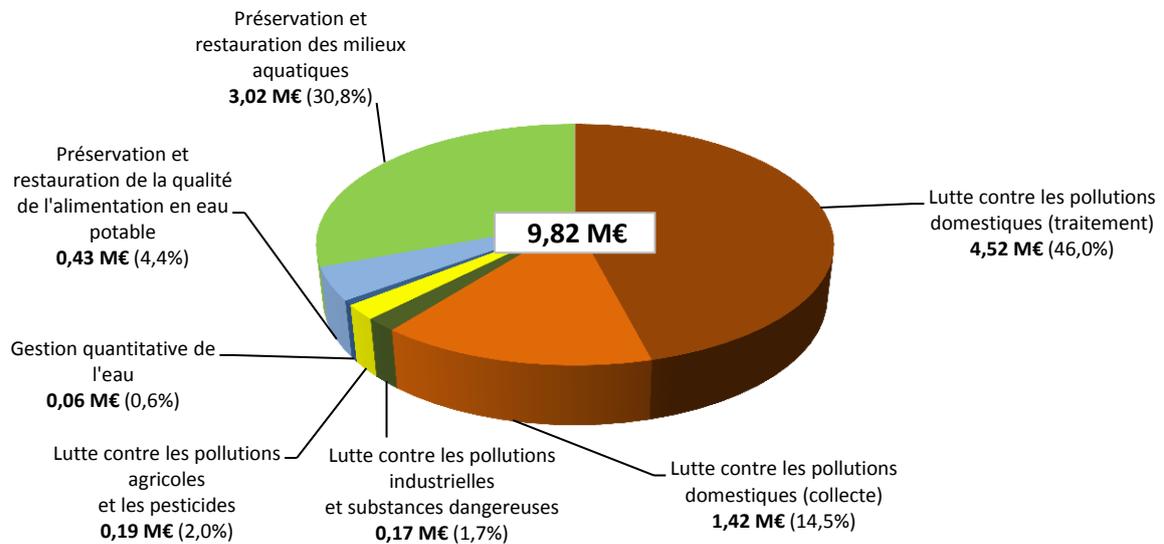
Le syndicat intercommunal de collecte et d'élimination des déchets de la Bresse du Nord (71) réhabilite les dispositifs d'assainissement non collectifs de 600 habitations individuelles. L'agence apporte une aide de **1,9 M€**.

La commune d'Etalans (25) construit une nouvelle station d'épuration qui permettra de réduire fortement les rejets d'eaux usées à la Loue. L'agence de l'eau apporte une aide de **1,1 M€**.

2. Pour préserver et restaurer les milieux aquatiques

Le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté (39) va préserver et restaurer le fonctionnement hydrologique de 60 tourbières des départements du Doubs et du Jura dans le cadre d'un programme LIFE. L'aide de l'agence est de **605 K€**.

**Aides Agence de l'eau RMC
Régions Bourgogne & Franche-Comté
Décisions 1er trimestre 2016**



A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, dédié à la protection de l'eau. Elle perçoit l'impôt sur l'eau payé par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs... Chaque euro collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières. La commission des aides délibère 4 fois par an pour allouer les aides dans le cadre de son programme d'intervention 2013-2018 « Sauvons l'eau » qui investit 3,6 milliards d'euros sur 6 ans. Elle est composée des membres du conseil d'administration de l'agence de l'eau.

Contacts presse :

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse – Valérie Santini – 04 72 71 28 63 valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Amalthea – Claire Faucon : 04 26 78 27 13 – cfaucou@amalthea.fr